Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le





Extrait du registre des délibérations Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix Séance du mercredi 27 mars 2024

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

23 février 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16 Présents : 12 Votants : 12

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Guy PENNEC

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle Yeun Elez à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS:

Morlaix communauté: Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Nicole SEGALEN-HAMON, Julien KERGUILLEC, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Renaud DE CLERMONT-TONNERRE.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Robert BODIGUEL.

<u>Haut-Léon communauté</u> : Jacques EDERN, Jean-Noël EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

REPRÉSENTÉS:

<u>Morlaix communauté</u>: Jean-Paul VERMOT est représenté par Renaud de CLERMONT-TONNERRE.

ABSENTS:

Morlaix communauté: Bernadette AUFFRET

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Laurence CLAISSE.

<u>Haut-Léon communauté</u> : Bernard FLOCH, Aline

CHEVAUCHER.



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le



ID: 029-200072973-20240327-CS_2024_02_N16-DE

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 27 mars 2024

OBJET VO		OTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU PETR PAYS DE MORLAIX		
ACTE	CS-2	S-2024-02-N16		
RAPPORTEUR (S)		HENRI BILLON		

M. Henri BILLON, Président, propose aux membres du comité syndical d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2024 dont le détail est présenté en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Primitif,

CONSIDERANT la teneur du Débat portant sur les Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du comité syndical du 08 février 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur ;

Pris connaissance du dossier budgétaire « Budget Primitif 2024» :

Pris connaissance de la proposition des membres du Bureau de valider le « Budget Primitif 2024» (

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE et VOTE le Budget Primitif 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses : 1 368 713.00 euros Recettes: 1 368 713.00 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses : 134 000.00 euros 134 000.00 euros Recettes:

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision

Présents	12
Pouvoir	00
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 27 mars 2024

Le Président.

Henri BILLON